

## Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

A Ris-Orangis, le 26 avril 2003

Le 26 avril 2003, à Ris-Orangis, l'ensemble des fondateurs de l'association « Fédération France Monocycliste » se sont réunis en assemblée générale constitutive.

Sont présentes les personnes suivantes :

Roland Mainand, 29 A rue de l'Oratoire, 69300 Caluire  
Robin Gibaud, la Tour, 73230 St Jean d'Avrey  
Stéphane Chauplannaz, 99 avenue Foch, 69110 Ste-Foy-lès-Lyon  
Antoine Gignoux-Froment, 1096 chemin des Bruyères, 69300 Caluire  
Max Bernery, Grande rue, 04110 Reillanne  
Heikel Batnini, 9 rue Dabrey, 06000 Nice  
Marie Nirat, 9 rue Dabrey, 06000 Nice  
Gaëlle Gorzala, 7 rue Pie Scoffier, 06000 Nice  
Jérôme Rodriguez, 7 rue Pie Scoffier, 06000 Nice  
Bertrand Bordonado, 2 allée de Villebon, 44000 Nantes  
Pierre Ganne, 37 rue de Rieux, 44000 Nantes  
Jérôme Viguier, Hameau des Myrtes, 06130 Grasse  
Romain Gadiolet, 16 rue Imbert Colomes, 69001 Lyon  
Anne-Sophie Rodet, 5 rue Washington, 75008 Paris  
César Chaussignaud, 89 chemin de vépieux, 69300 Caluire  
Olivier Tempereau, 54 rue de Chachon, 79300 Bressuire  
Adrien Mainand, 29 A rue de l'Oratoire, 69300 Caluire  
Clément Momal, 99 avenue Gal de Gaulle, 69300 Caluire  
Hervé Henaff, Les Perrières, 22100 St Helen  
Olivier Dupré, 94 ave Justice de Castelnau, 34009 Montpellier  
Thierry Bouché, 5 rue de Comboire, 38180 Seyssins  
Bruno Armengol, 36 rue de St Hippolyte, 11100 Narbonne  
Benjamin Nauleau, La Crépelière, 85170 Le Pois sur Vie  
Jean-Marc Lorcy, 18 rue des poiriers, 44160 Ste Reine de Bone  
Pierre-Marie Quiban, 34 quai de Versailles, 44000 Nantes  
Matthieu Gresil, 12 rue du Puits d'Argent, 44000 Nantes  
Antoine Albert, 2 placette des Eglantiers, 06 Valbonne  
Eve Picard, 9 cité du Mourrel, 11200 Luc sur Orbieu  
Matthieu Rojda, 127 avenue de la République, 94800 Villejuif  
Laurent Domenech-Cabaud, 18 place St-Sauveur, 22100 Dinan  
Patrick Garancher, La Roche, 22100 Bobital  
Hervé Henaff, Les Perrières, 22100 St Helen

Il est désigné, en qualité de président de séance, M. Jérôme Rodriguez  
Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, M. Laurent Domenech-Cabaud

Le président de séance rappelle que l'ordre de jour est le suivant :

- 1) Lecture et adoption des statuts
- 2) Désignation des premiers membres du comité directeur et élection du bureau directeur
- 3) Détermination du montant des cotisations
- 4) Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

- 1) Lecture et adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive adopte, à l'unanimité, les statuts qui lui ont été proposés.

- 2) Désignation des premiers membres du comité directeur et élection du bureau directeur  
L'assemblée désigne :

Thierry Bouché, né le 28 décembre 1966 à St-Chamond (42),  
Olivier Dupré, né le 30 septembre 1976 à Lyon (69),  
Romain Gadiolet, né le 1<sup>er</sup> octobre 1980 à Macon (71),  
Adrien Mainand, né le 22 octobre 1981 à Villeurbanne (69),  
Anne-Sophie Rodet, née le 1<sup>er</sup> septembre 1980 à Aix-en-Provence (13),  
Jérôme Rodriguez, né le 9 juillet 1972 à St-Girons (09),  
Max Bernery, né le 13 septembre 1975 à Bron (69),  
Patrick Garancher, né le 30 juin 1952 à Rennes (35),  
Laurent Domenech-Cabaud, né le 4 mai 1967 à Suresnes (92),  
Hervé Henaff, né le 1<sup>er</sup> mars 1959 à Juvisy sur Orge (91),

en qualité de membres du comité directeur.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le comité directeur se réunit et désigne à l'unanimité le bureau suivant :

Présidente : Anne-Sophie Rodet  
Vice-président : Thierry Bouché  
Trésorier : Jérôme Rodriguez  
Trésorier adjoint : Max Bernery  
Secrétaire : Laurent Domenech-Cabaud  
Secrétaire adjoint : Patrick Garancher

- 3) Détermination du montant des cotisations

La cotisation est fixée par l'assemblée à 0Euros pour l'année sportive 2002-2003. Si besoin, les membres du comité directeur assumeront le montant des frais initiaux.

- 4) Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. Laurent Domenech-Cabaud aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au *Journal officiel*).  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Signatures

J. Rodriguez, trésorier

L. Domenech-Cabaud, secrétaire